



Conseil départemental de Mayotte

Assemblée plénière 5 décembre 2016

MOTION

Pour une accentuation des mesures tendant à la réalisation d'économies budgétaires.

Proposée par Mme Armamie ABDOUL WASSION
Conseillère départementale de Mamoudzou I
Élue de la majorité

-

Les conseillers départementaux réunis en assemblée plénière le 5 décembre 2016, manifestent leur volonté d'accentuer les mesures destinées à permettre au département de réaliser des économies dans un souci d'équité et d'exemplarité vis à vis de la population mahoraise.

Il est constant que notre département se trouve dans une situation budgétaire particulière l'obligeant à consentir d'importants efforts financiers.

A ce titre une importante réorganisation avait déjà eue lieu tout récemment, comprenant des réductions, des suppressions de postes affectant notamment les directions et certains chargés de mission. Par ailleurs, des efforts en vue de mutualiser d'avantage les moyens ont été consentis.

Les conseillers départementaux se réjouissent de ces réorganisations qui n'ont pu qu'aller dans le bon sens.

Les conseillers départementaux sont toutefois conscients que ces efforts ne seront pas à eux seuls de nature à permettre de résorber la situation de déficit chronique dans laquelle se trouve le département. Outre la masse salariale qui, il faut l'espérer, sera positivement impactée par les mesures prises récemment, il est reconnu que certains postes de dépenses de fonctionnement du

département présentent un caractère inutile, voire dans certains cas, excessif. La Cour régionale des comptes a eu l'occasion de le rappeler à de maintes reprises.

L'impérative nécessité pour le département de consentir des efforts en matière de gestion budgétaire est directement ressentie par les mahoraises et les mahorais dont certains sont directement impacté par cet effort.

Certains agents du département affirmeraient être poussés à partir à la retraite plus tôt pour permettre de réaliser des économies, tandis qu'un certain nombre de nos agents subissent de plein fouet les conséquences de ces impératifs, par des diminutions de revenus.

Parallèlement à ces importants sacrifices demandés aux mahorais, il conviendrait dans un souci d'équité et d'exemplarité que le département accentue d'avantage ses propres efforts spécialement en matière de dépenses de fonctionnements.

A ce titre, des exemples tirés de la vie du département peuvent renvoyer un sentiment d'injustice à la population à laquelle d'importants sacrifices sont parfois demandés.

A titre d'exemple, Les élus du département en déplacement dans le cadre de leurs fonctions voyagent de manière quasi systématique en classe de type « affaire », alors que des efforts pourraient être consentis sur ce point et de substantielles économies en résulter pour le département.

Autre exemple, il est souvent fait état d'abus dans l'utilisation des véhicules de fonction, certains conducteurs ramenant leurs véhicules affectés à leurs domiciles les soirs et parfois même les week-ends, augmentant d'autant les charges de carburant et d'entretien de ces véhicules alors que rien ne le justifie.

Des entreprises titulaires de marchés publics se plaignent de retards de paiement les obligeant à faire l'avance parfois onéreuse de leurs charges d'exploitation ; les étudiants soutenus financièrement par le département se plaignant, chaque année, de retards de plusieurs mois consécutifs dans le versement de leurs bourses.

De plus, il a tout récemment, il a été décidé de la gratuité de la barge pour les élus, alors qu'une grande partie de la population de Mayotte qui vit sous le seuil de pauvreté se trouve, elle, obligée de s'acquitter du prix d'un billet pour emprunter ce moyen de transport.

Une décision que la situation budgétaire de notre département ne rendait pourtant pas indispensable et sur laquelle les conseillers départementaux souhaitent revenir.

Il existe en effet un fort sentiment d'injustice au sein de la population, contrainte de subir les conséquences de mauvaises gestions antérieures et le département ne peut continuer de demander des efforts aux mahorais sans en consentir lui même d'avantage.

Il serait équitable et opportun pour le département d'accentuer d'avantage les efforts tendant à assainir sa situation, parallèlement aux efforts ou désagréments parfois importants subis par nos concitoyens du fait de la situation budgétaire dégradée du département.

C'est pourquoi :

Les conseillers départementaux réunis en assemblée plénière le 5 décembre 2016,

- **demandent** de revenir sur la gratuité de la barge pour les élus, et à ce que dorénavant, les élus

s'acquittent du prix du titre de transport dans les conditions normales d'utilisation de la barge.

- **demandent** que les frais de déplacements exposés pour les élus et agents dans le cadre de leurs fonctions en dehors du département, ne puissent être pris en charge par le département que s'ils correspondent au tarif de type « *classe économique* » ou équivalent, quelque soit le moyen de transport utilisé (aérien, routier, ferroviaire, maritime...) et que tout surplus de tarif dû à un surclassement soit supporté par l'élus ou l'agent sur ses deniers personnels.

- **demandent** que les frais d'hébergement en dehors du département ne soient pris en charge par le département qu'au « *tarif Formule 1* », soit la somme maximale de 80€/nuit et que tout surplus soit supporté par l'agent ou l'élus sur ses deniers personnels.

- **demandent** qu'à la fin de chaque journée ouvrable du département, les véhicules de fonction soient tous obligatoirement garés et les clefs de contacts déposées dans les locaux du département, que cela soit vérifié par la personne en charge de la gestion de ces véhicules au sein du département à chaque fin de service.

- **demandent** que ces véhicules ne puissent plus transporter des élus ou agents du département que dans le cadre de leurs fonctions départementales, à l'exclusion de toute personne étrangère au service et ce, uniquement pendant les jours et heures ouvrables du département.

- **demandent** qu'il soit mis en place un dispositif de type carnet autocopiant permettant aux conducteurs de consigner par écrit, de faire remonter et justifier chacune des opérations de transport d'élus ou d'agent effectuée au moyen des véhicules du département avec un relevé précis des kilométrages de départ, de prise en charge et de dépose des personnes transportées.

- **demandent** qu'il soit mis en place un dispositif de suivi des consommations kilométrique du carburant, par conducteur, de manière à alerter le département sur toute consommation excessive ou anormale, en rechercher les causes et qu'à cette fin, chaque plein de carburant effectué soit consigné avec le kilométrage du véhicule par écrit, par le conducteur et transmis à la personne en charge au sein du département.

- **demandent** qu'aucune autre boisson que l'eau ne soit mise à la disposition des agents ou élus par le département dans les bureaux et que toute mise à disposition de boissons autres que cette dernière s'effectue aux frais exclusifs et personnels de l'agent ou de l'élus qui en fera la demande.

- **demandent** que l'exécutif départemental prenne toutes mesures nécessaires à la mise en place de ces mesures.